



3 de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE PAPINEAU



Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lac-Simon, tenue le **vendredi 4 février 2022, 19 h**, à la salle communautaire sise au 849, chemin du Tour-du-Lac, à Lac-Simon, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs.

Sont présents :

Gilles Ladouceur	Anik Bois Don Saliba	Manon Bastien Couturier Jocelyn Martel
------------------	-------------------------	---

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Sisle, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Chantal Crête a motivé son absence.

Le maire, monsieur Jean-Paul Descoeurs et les membres du conseil assistent à la séance par vidéoconférence.

Il y a quorum.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. CONSEIL

Mot de bienvenue du maire.

- 1.1 Ouverture de la séance.
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour.
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2022.
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2022.
- 1.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022.
- 1.6 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2022.
- 1.7 Autorisation - Demande de C.A. pour quais municipaux (bail hydrique) pour 24 places.
- 1.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 522-2022 modifiant le règlement numéro 493-2018 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Lac-Simon.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

- 2.1 Dépôt des rapports administratifs.
- 2.2 Dépôt de la correspondance - Voir Annexe C.
- 2.3 Permanence de madame Manon St-Louis au Service de l'urbanisme et de l'environnement.
- 2.4 Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes - Dépôt/vente.
- 2.5 Radiation de comptes fonciers.
- 2.6 Vente pour taxes - Autorisation à enchérir.
- 2.7 Vente pour taxes - Signification d'avis.
- 2.8 Vente pour taxes - Paiements des arrérages et intérêts.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. GESTION FINANCIÈRE

- 4.1 Liste des chèques, des prélèvements et des salaires - Adoption.
- 4.2 Autorisation - Paiement de la Quote-Part de la MRC de Papineau pour l'année 2022.
- 4.3 Abrogation de la résolution 328-12-2021 - Approbation de transferts budgétaires.



No de résolution
ou annotation

- 4.4 Autorisation - Paiement avenant du marché - Aménagement et revêtement extérieur au 544, chemin du Tour-du-Lac.
- 4.5 Autorisation - Certificat de paiement n° 2 - Aménagement et revêtement extérieurs au 544, chemin du Tour-du-Lac.

5. COMMUNICATIONS

- 5.1 Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

- 6.1 Résultat d'appel de candidatures pour recruter des pompiers volontaires.

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 7.1 Aucun dossier à l'ordre du jour.

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 8.1 Autorisation - Dépôt des certificats de conformité du Plan d'urbanisme révisé et règlements d'urbanisme de la municipalité de Lac-Simon.
- 8.2 Adhésion à la COMBEQ.
- 8.3 Résultat d'appel de candidatures pour recruter un poste au sein du CCU.
- 8.4 Autorisation - Caractérisation environnementale des sols au parc de l'Amitié.
- 8.5 Avis de motion au règlement U-16-2 modifiant le règlement U-16 relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

- 9.1 Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

- 10.1 La gagnante du concours des 12 lutins cachés sur le chemin du Parc.
- 10.2 Traversée à la nage du lac Simon.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

- 11.1 Comité MADA.

12. DIVERS

- 12.1 Autorisation de dépenses liées aux activités pour la Saint-Valentin

13. PAROLE AU PUBLIC

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. CONSEIL

Le maire, Monsieur Jean-Paul Descoeurs, déclare la séance ouverte.

1.1

40-02-2022
Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers



No de résolution
ou annotation

municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de téléconférence;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

D'OUVRIR la présente séance à huis clos et par voie de téléconférence à 19 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.2

**41-02-2022
Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil approuve l'ordre du jour tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.3

**42-02-2022
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2022**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2022 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 7 janvier 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.4

**43-02-2022
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2022**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 janvier 2022 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 14 janvier 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.5

**44-02-2022
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022**

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 janvier 2022 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 24 janvier 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.6

45-02-2022

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2022

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 janvier 2022 a été transmis dans les délais prescrits par la Loi, permettant ainsi de renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la lecture du procès-verbal du 28 janvier 2022 soit exemptée et que celui-ci soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.7

46-02-2022

Autorisation - Demande de C.A. pour quais municipaux (bail hydrique) pour 24 places

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil veulent acquérir de nouveaux quais pour les citoyens de l'Île Canard Blanc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit obtenir les autorisations nécessaires pour l'installation d'un maximum de 25 quais près de la plage municipale sur le côté du lac Barrière;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise madame Manon St-Louis, inspectrice au Service de l'urbanisme et de l'environnement à effectuer les démarches nécessaires pour l'obtention d'un C.A. et d'un bail hydrique pour l'installation d'un maximum de 25 quais près de la plage municipale sur le lac Barrière.

ADOPTÉE à l'unanimité

1.8

Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 522-2022 modifiant le règlement numéro 493-2018 se rapportant au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la municipalité de Lac-Simon

Madame Anik Bois, conseillère, donne un avis de motion indiquant que le règlement numéro 522-2022 sera adopté à une séance ultérieure du Conseil, relatif au code d'éthique et de déontologie pour les élus de la Municipalité de Lac-Simon. Dans un même temps, un projet de règlement sera déposé sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

2. DIRECTION GÉNÉRALE, GREFFE ET RESSOURCES HUMAINES

2.1

Dépôt des rapports administratifs

Les rapports administratifs du mois de janvier 2022 ont été déposés.



J de résolution
ou annotation

2.2

Dépôt de la correspondance

La correspondance du mois de janvier 2022 a été déposée et le maire invite la secrétaire d'assemblée à faire la lecture des résumés préparés à cet égard.

2.3

47-02-2022

Permanence de madame Manon St-Louis au Service de l'urbanisme et de l'environnement

CONSIDÉRANT la résolution numéro 207-07-2021 d'autoriser l'embauche d'un inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT QUE madame Manon St-Louis, est employée par la Municipalité de Lac-Simon depuis le 19 juillet 2021 comme inspectrice municipale et à titre de fonctionnaire désignée pour l'application de la réglementation d'urbanisme, lui conférant ainsi les pouvoirs prévus au règlement sur les permis et certificats en vigueur au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de 6 mois est arrivée à son terme le 19 janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le comité « Gestion financière et Ressources humaines » a effectué une évaluation;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est très satisfait du rendement de madame Manon St-Louis;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil accorde à madame Manon St-Louis sa permanence au poste d'inspectrice de la Municipalité de Lac-Simon, à compter du 19 janvier 2022;

ET QUE les dispositions du contrat concernant les éléments applicables après la période de probation prennent effet à compter du 19 janvier 2022.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.4

48-02-2022

Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes – Dépôt/vente

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soumet au conseil, en date à ce jour, pour examen et considération, un état des taxes municipales et autres deniers dus au 4 février 2022 afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes;

QUE le Conseil approuve ladite liste et ordonne à la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre l'extrait de l'état déposé à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau et autorise les procédures de vente des immeubles y étant inscrits;

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Louise Sislá, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, pour certains immeubles faisant l'objet de



No de résolution
ou annotation

la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 juin 2022, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.5

49-02-2022
Radiation de comptes fonciers

CONSIDÉRANT QU'une liste des comptes à radier a été déposée aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE ces radiations touchent à des immeubles dont les taxes sont impayées et qui sont prescrites;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu

QUE le Conseil autorise la radiation des comptes présentés à la liste datée du 4 février 2022, et ce, pour un montant total de 2 788,40 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.6

50-02-2022
Vente pour taxes – Autorisation à enchérir

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lac-Simon peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées, et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes, et ce, selon la résolution portant le numéro *liste en défaut de paiement 048-02-2022*;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil croit opportun d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou un représentant de la Municipalité, à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Louise Sisle, ou la commis à la taxation et à la perception, Madame Mélissa Cyr, à enchérir pour et au nom de la Municipalité de Lac-Simon, pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 9 juin 2022, et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.7

51-02-2022
Vente pour taxes – Signification d'avis

CONSIDÉRANT QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire appel aux services d'un huissier afin de faire signifier l'avis d'arrrages de taxes, avant la mise en vente aux contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues par défaut de paiement de taxes municipales et n'ayant pas réclamé leur courrier recommandé;

EN CONSÉQUENCE :



.o de résolution
ou annotation

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement des honoraires professionnels d'un huissier. À cette fin, la secrétaire-trésorière émet un certificat de crédits au poste budgétaire 02-12000-412.

ADOPTÉE à l'unanimité

2.8

52-02-2022

Vente pour taxes – Paiements des arrérages et intérêts

**Il est proposé par Monsieur Gilles Ladouceur
Et résolu**

QUE le Conseil exige des contribuables dont le nom apparaît sur la liste des propriétés à être vendues par défaut de paiement de taxes municipales, l'acquittement total des arrérages, intérêts et pénalités pour les années 2020 et 2021 ainsi que pour la portion de l'année 2022 due au 1^{er} mars 2022 au moyen d'un chèque certifié, d'un mandat de poste, d'argent comptant ou d'un dépôt par une institution financière;

Et QUE tout chèque non certifié soit retourné au contribuable concerné.

ADOPTÉE à l'unanimité

3. PÉRIODE DE QUESTIONS (10 minutes)

Monsieur le maire propose que les personnes qui souhaitent poser des questions puissent le faire en transmettant un courriel à la directrice générale à dg@lac-simon.net.

4. GESTION FINANCIÈRE

4.1

53-02-2022

Liste des chèques, des prélèvements et des salaires – Adoption

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser les paiements pour lesdites périodes;

**Il est proposé par Madame Chantal Crête
Et résolu**

QUE le Conseil approuve le paiement des sommes présentées aux listes suivantes :

- Chèques pour le mois de janvier, totalisant la somme de **64 694,42 \$** et portant les numéros 17593 à 17629;
- Dépôts directs totalisant la somme de **326 855,32 \$**;
- Prélèvements totalisant la somme de **75 020,97 \$**;
- Salaires des employés pour la période du 12 décembre 2021 au 22 janvier 2022, pour un montant total de **140 508,03 \$**;
- Rémunération des élus du mois de janvier 2022 pour un montant total de **9 101, 27 \$**.

ADOPTÉE à l'unanimité

Engagements de crédits

Conformément aux dispositions du règlement numéro 495-2018, Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont faites.


Louise Sisle, directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

4.2

54-02-2022

Autorisation – Paiement de la Quote-Part de la MRC de Papineau pour l'année 2022

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil autorise le paiement de sa quote-part annuelle de 203 332,20 \$ pour les différents secteurs d'activités pour l'année 2022;

ET qui sera payable en trois (3) versements, comme suit :

- **Le 1^{er} versement doit être fait au plus tard le 1^{er} mars 2022 au montant de 67 777,40 \$**
- **Le 2^e versement doit être fait au plus tard le 1^{er} juillet 2022 au montant de 67 777,40 \$**
- **Le 3^e versement doit être fait au plus tard le 1^{er} septembre 2022 au montant de 67 777,40 \$**

Pour un montant total de 203 332,20 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.3

55-02-2022

Abrogation de la résolution 328-12-2021 – Approbation de transferts budgétaires

CONSIDÉRANT QUE les transactions de l'année 2021 n'étaient pas terminées, la directrice générale recommande d'abroger la résolution 328-12-2021 puisque la liste déposée des transferts budgétaires n'a pas servi à effectuer lesdits transferts au système informatique;

CONSIDÉRANT le retard dû aux élections municipales pour la confection du budget 2022, cet exercice sera effectué par la firme comptable Marcil Lavallée;

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil accepte de procéder à l'abrogation de la résolution n° 328-12-2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.4

56-02-2022

Autorisation de signature - Avenant du marché – Aménagement et revêtement extérieurs au 544, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT la réception d'un avenant de chantier pour effectuer des travaux additionnels d'isolation extérieure et l'ajout d'une couche d'isolant rigide 5 mm et 1 couche de membrane blueskin;

CONSIDÉRANT la recommandation par le chargé de projet, Monsieur Alexandre Glazer, de la firme professionnelle DLS Construction inc. et accepté par le responsable de l'appel d'offres monsieur Pierre Tabet;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Tabet, architecte à la directrice générale d'effectuer le paiement pour l'avenant du marché d'un montant de 20 079,71 \$ (toutes taxes en sus) pour des travaux d'isolation à être effectués par l'entrepreneur DLS Construction inc., conformément aux recommandations de M. Pierre Tabet, architecte

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**



J de résolution
ou annotation

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité l'acceptation du maître de l'ouvrage et autorise une dépense de 20 079,71 \$ (toutes taxes en sus);

ET QUE la dépense de 20 079,71 \$ (toutes taxes en sus) soit imputée au poste budgétaire 23-02-000723.

ADOPTÉE à l'unanimité

4.5

57-02-2022

Autorisation - Certificat de paiement no 2 - Aménagement et revêtement extérieures au 544, chemin du Tour-du-Lac

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de certificat de paiement no.2 pour la période du 1^{er} janvier au 31 janvier 2022, qui a été délivré le 31 janvier 2022 par le chargé de projet, Monsieur Alexandre Glazer, de la firme professionnelle DLS Construction inc. et accepté par le responsable de l'appel d'offres monsieur Pierre Tabet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux exécutés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022 tel que décrit au certificat de paiement no. 2 sont conformes à l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Pierre Tabet, architecte à la directrice générale d'effectuer le paiement du certificat no. 2 d'un montant de 76 247,40 \$ (incluant les taxes applicables) soit fait à l'entrepreneur DLS Construction inc., conformément aux conditions générales de l'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil accepte le certificat de paiement no.2 de l'entrepreneur DLS Construction inc. portant le n° de projet D-21-28, du 31 janvier 2022, pour des travaux effectués pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022 en conformité avec l'appel d'offres au montant de 76 247,40 \$ (incluant les taxes applicables);

ET QUE la somme de 76 247,40 \$ (moins les taxes applicables) soit imputée au poste budgétaire 23-02-000723.

ADOPTÉE à l'unanimité

5. COMMUNICATIONS

5.1

Mot du maire - résumé des rencontres et de la participation à des comités

Monsieur le maire mentionne qu'un citoyen a attrapé la Covid-19 et a des problèmes pulmonaires. Il demande d'être prudent, car ce n'est pas terminé.

6. INCENDIES, SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PREMIERS RÉPONDANTS

6.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

7. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

7.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

8. URBANISME ET ENVIRONNEMENT



No de résolution
ou annotation

8.1

58-02-2022

Autorisation - Dépôt des certificats de conformité du Plan d'urbanisme révisé et règlements d'urbanisme de la municipalité de Lac-Simon

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, madame Louise Sisle dépose et dit que le Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Papineau a approuvé, par la résolution numéro 2021-09-181, les règlements suivants :

U-20 édictant le Plan d'urbanisme;

U-21 édictant le règlement sur les permis et certificats;

U-22 édictant le règlement de zonage;

U-23 édictant le règlement de lotissement;

U-24 édictant le règlement de construction;

U-25 édictant le règlement sur les ententes et les contributions relatives à des travaux municipaux de la municipalité de Lac-Simon;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, j'atteste, en date de ce jour, que le susdit règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé, règlement numéro 031-97, et aux dispositions de son document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Jocelyn Martel
Et résolu**

QUE le Conseil statue que le plan d'urbanisme révisé ainsi que les règlements d'urbanisme U-20, U-21, U-22, U-23, U-24 et U-25 sont réputés approuvés, conformes et valides.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.2

59-02-2022

Adhésion à la COMBEQ

CONSIDÉRANT QUE la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) dispense de la formation sur mesure et offre une protection additionnelle à ses membres;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE ce conseil autorise une dépense de 380 \$ plus les taxes applicables pour l'adhésion à la COMBEQ de madame Manon St-Louis, inspectrice du service de l'Urbanisme et de l'Environnement, et une dépense de 235 \$ plus les taxes ainsi que pour l'adhésion de madame Nathalie Gamet, adjointe de ce service;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-61000-494.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.3

60-02-2022

Résultat d'appel de candidatures pour recruter un poste au sein du CCU

CONSIDÉRANT le poste vacant sur le Comité consultatif d'urbanisme à la suite du départ de monsieur Jean-François David comme Conseiller;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jocelyn Martel a été élu comme Conseiller à la Municipalité de Lac-Simon;



no de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Manon Bastien Couturier
Et résolu**

QUE le Conseil nomme monsieur Jean-François David comme citoyen au sein du Comité consultatif d'urbanisme et monsieur Jocelyn Martel à titre de Conseiller au sein du CCU à partir du mois de février 2022 pour une période de deux ans;

QUE ce mandat soit renouvelable.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.4

61-02-2022

Autorisation – Caractérisation environnementale des sols au parc de l'Amitié

CONSIDÉRANT les travaux préparatoires afin de faire quatre forages pour la caractérisation des sols au parc de l'Amitié;

CONSIDÉRANT le rapport de caractérisation environnementale des sols au parc de l'Amitié;

CONSIDÉRANT l'estimation de la compagnie LNA Hydrogéologie Environnement au coût 6 871 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE le Conseil accepte la soumission n° 5013 du 26 janvier 2022 provenant de la compagnie LNA Hydrogéologie Environnement, et autorise la dépense de 6 871 \$ plus les taxes applicables pour la caractérisation environnementale des sols au parc de l'Amitié;

QUE le montant soit affecté au poste budgétaire 02-70160-522.

ADOPTÉE à l'unanimité

8.5

Avis de motion au règlement U-16-2 modifiant le règlement U-16 relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme

Madame Anik Bois, conseillère donne un avis de motion indiquant la modification à l'article 3 du paragraphe 2 du règlement numéro U-16-2 que le substitut puisse participer aux rencontres du CCU même si le responsable du comité est présent. La modification du règlement U-16-2 sera adoptée à une séance ultérieure du Conseil, relatif à la constitution du Comité consultatif d'urbanisme. Dans un même temps, un projet de règlement sera déposé sur le site Internet de la Municipalité, et ce, conformément aux dispositions de la Loi.

9. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ÉCONOMIQUE

9.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

10. ÉVÈNEMENTS TOURISTIQUES, CULTURELS ET ACTIVITÉS PHYSIQUES

10.1

La gagnante du concours des 12 lutins cachés sur le chemin du Parc

Madame Anik Bois mentionne qu'il y a eu 50 inscriptions pour l'activité de la recherche de 12 lutins sur le chemin du Tour-du-Lac. C'est un tirage au sort qui a déterminé la gagnante ; mademoiselle Alice Young. Elle a reçu un panier de chocolat



No de résolution
ou annotation

en guise de récompense pour sa participation. Nous tenons à remercier tous les participants inscrits et non inscrits qui ont cherché les 12 lutins.

10.2

Traversée à la nage du lac Simon

Madame Anik Bois explique qu'une rencontre est intervenue le vendredi 28 janvier 2022 avec la M. Éric Desjardins de la MRC de Papineau et accompagné de Mme Carole Thomas, directrice d'évènement et bénévole en natation depuis 1987 et Maître Officiel niveau V Natation Québec qui va chapeauter l'évènement et le conseil municipal.

Lors de cette présentation, les grandes lignes du projet ont été présentées et tous les aspects ont été abordés lors de cette rencontre préparatoire pour cet évènement d'envergure. La prochaine étape consiste à la rédaction du plan d'action.

11. POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

11.1

Aucun dossier à l'ordre du jour

12. DIVERS

12.1

62-02-2022

Autorisation d'une dépense liée aux activités de la Saint-Valentin

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confirmé son intention de tenir des festivités lors de la journée de la Saint-Valentin, le samedi 12 février 2022, au sentier de patin près de la caserne incendie au 105, chemin du Parc;

EN CONSÉQUENCE :

**Il est proposé par Madame Anik Bois
Et résolu**

QUE le Conseil autorise une dépense maximale de 600 \$ pour la tenue de ces activités;

QUE cette dépense s'applique au poste budgétaire 02-70170-447.

ADOPTÉE à l'unanimité

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

13.1

63-02-2022

Levée de la séance

**Il est proposé par Monsieur Don Saliba
Et résolu**

QUE la séance soit et est levée à 19 h 40

ADOPTÉE à l'unanimité


Jean-Paul Descoeurs
Maire


Louise Sisia
Directrice générale et secrétaire-trésorière